

Règlement graphique n°2
Zonage
Longueville

Prescrit le 29 mai 2018
Arrêté le
Enquête publique
Approuvé le
Nom du Prés. de GTM

Signature

Plaque n°

1

2

3

4

5

géostudio gamay

zAD

capla

Granville
Terre & Mer
Communauté de Communes

1. ZONES
Limite de zone

2. PRESCRIPTIONS

- Élément architectural remarquable à protéger (L151-19 CU)
- Hale ou alignement d'arbres à protéger (L151-23 CU)
- Cours d'eau (L 151-23 CU)
- La littoral : espace proche du rivage
- Élément naturel protégé pour son intérêt écologique ou paysager (L151-23 CU)
- Espaces Boisés Classés (L113-1 CU)
- Ensemble patrimonial bâti à protéger (L151-19 CU)
- Zone inondable (source DREAL)
- Zone humide

3. HABILLAGE

- Limites parcellaires
- Bâti dur
- Bâti léger

